



**MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-VALCARTIER**  
**PROVINCE DE QUÉBEC**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance ordinaire** du conseil municipal local tenue le **mardi 4 octobre 2022** à la salle municipale de Saint-Gabriel-de-Valcartier conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Sont présents :

Maire: Brent Montgomery  
Conseillers : Maureen Bédard  
Raymond Bureau  
David Hogan  
Thomas Lavalée  
Dorothy Noël

Absence : Shelley MacDougall

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Brent Montgomery.

Également présents :  
Directrice générale et  
greffière-trésorière : Heidi Lafrance  
Inspecteur municipal : Stacy Gagné

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

À 19 h 30, M. le Maire déclare l'ouverture de la séance.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

01-10-22

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raymond Bureau

APPUYÉ PAR le conseiller David Hogan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous :

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption des procès-verbaux**
  - 3.1. Séance ordinaire du 12 septembre 2022
- 4. Période de questions**
- 5. Correspondance générale et affaires se rapportant aux séances précédentes**
- 6. Avis de motion et règlements**
- 7. Administration**
  - 7.1. Cocktail de Noël pour les employés et les bénévoles
- 8. Finances**
  - 8.1. Comptes fournisseurs pour septembre 2022
  - 8.2. Subventions pour l'entretien hivernal 2022-2023
- 9. Sécurité publique**
  - 9.1. Rapport d'activités de la CAUCA pour septembre 2022
  - 9.2. Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel
- 10. Travaux publics et hygiène du milieu**
  - 10.1. Rapport du directeur du Service des travaux publics

- 10.2. Octroi du contrat pour l'entretien hivernal des rues et chemins publics – appel d'offres public
- 10.3. Octroi du contrat pour l'entretien hivernal 2022-2023 du stationnement du sentier La Visite (1194, 5<sup>e</sup> Avenue)

**11. Urbanisme et environnement**

- 11.1. Rapport des permis délivrés pour septembre 2022
- 11.2. Rapport de l'inspecteur municipal
- 11.3. Premier projet de résolution : Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) – 2235, boulevard Valcartier – Vallée Jeunesse

**12. Loisirs, culture et vie communautaire**

- 12.1. Rapport de la directrice du Service des sports et loisirs
- 12.2. Résolution pour un appel de projets en culture pour la santé mentale des jeunes de 12 à 18 ans – « CulturAdos »

**13. MRC et dossiers régionaux**

**14. Affaires diverses**

**15. Levée de la séance**

---

**3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

---

02-10-22

**3.1 Séance ordinaire du 12 septembre 2022**

Les membres du conseil ont reçu, dans les délais fixés par la loi, le procès-verbal de ladite séance; la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Thomas Lavalée

APPUYÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter et de signer le procès-verbal du 12 septembre 2022.

---

**4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

Conformément à l'article 150 du *Code municipal du Québec*, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

Le maire Brent Montgomery invite les citoyens présents à poser des questions sur les sujets qui les intéressent.

---

**5. CORRESPONDANCE GÉNÉRALE ET AFFAIRES SE RAPPORTANT AUX SÉANCES PRÉCÉDENTES**

---

Aucun élément n'a été traité ce mois-ci.

---

**6. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS**

---

Aucun élément n'a été traité ce mois-ci.

---

**7. ADMINISTRATION**

---

03-10-22

**7.1 Cocktail de Noël pour les employés et les bénévoles**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Dorothy Noël

APPUYÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De tenir le cocktail de Noël pour les employés et les bénévoles le jeudi 8 décembre 2022 à 18h au Centre communautaire Valcartier.

## **8. FINANCES**

---

04-10-22

### **8.1 Comptes fournisseurs pour le mois de septembre 2022**

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière a déposé, pour approbation par les membres du conseil, la liste des comptes à payer du mois de septembre 2022;

ATTENDU QUE les élus ont eu l'occasion de poser leurs questions;

ATTENDU QUE les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses du mois sont disponibles, comme certifié par la greffière-trésorière;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Thomas Lavalée

APPUYÉ PAR le conseiller David Hogan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter la liste des comptes à payer du mois de septembre 2022 totalisant la somme de 111 766,69 \$, laquelle est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

05-10-22

### **8.2 Subventions pour l'entretien hivernal 2022-2023**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Thomas Lavalée

APPUYÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'attribuer les subventions suivantes pour l'entretien hivernal de certaines rues privées :

River View	642 \$
Rue Charles, Julie, des Merisiers, des Bouleaux	1 492 \$
Rues des Pins, du Parc et des Sources	1 090 \$
Développement Sommet Bleu	2 500 \$

## **9. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

---

### **9.1 Rapport d'activités de la CAUCA pour septembre 2022**

Un total de 26 appels a été reçu pendant le mois de septembre 2022 :

5	Médical
1	Accident
0	Alarme incendie
9	Fausse alarme
11	Divers (plusieurs pratiques pour les alarmes de feu dans les institutions)
0	Travaux publics – urgence

06-10-22

### **9.2 Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel**

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2023;

ATTENDU QUE ce Programme a pour objectif principal d’apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d’un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d’urgence;

ATTENDU QUE ce Programme vise également à favoriser l’acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier désire bénéficier de l’aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier prévoit la formation de trois pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d’urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l’intermédiaire de la MRC de la Jacques-Cartier en conformité avec l’article 6 du Programme.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Dorothy Noël

APPUYÉ PAR le conseiller Thomas Lavallee

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ :

DE présenter une demande d’aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d’aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de la Jacques-Cartier.

**10. TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU**

**10.1 Rapport du contremaître du Service des travaux publics – M. Dany Laberge**

Aucun élément n’a été traité ce mois-ci.

**10.2 Octroi du contrat pour l’entretien hivernal des rues et chemins publics – appel d’offres public**

ATTENDU QU’un appel d’offres public pour l’entretien hivernal des rues et chemins publics a été publié dans le Journal de Québec et le SEAQ le 28 juillet 2022;

ATTENDU QUE l’ouverture des soumissions était prévue pour le 1<sup>er</sup> septembre 2022, mais qu’aucune soumission n’a été déposée;

ATTENDU QU’un nouvel appel d’offres public pour l’entretien hivernal des rues et chemins publics pour la saison hivernale 2022-2023 avec options pour les saisons hivernales 2023-2024 et 2024-2025 a été publié;

ATTENDU QUE l’ouverture des soumissions s’est tenue le 29 septembre 2022 à 13h35 en présence du Maire Brent Montgomery, de la directrice générale Heidi Lafrance, Diane Lavallee, adjointe à la direction, Dany Laberge, directeur du Service des travaux publics, et François-Alexis Légaré pour la compagnie Lou-Vil inc.;

07-10-22

Ordre	Nom de l’entreprise	Montant (avant taxes)	Montant (avec taxes)
1	Transport Eric Monaghan inc.	2022-2023: 318 503,80\$ 2023-2024: 347 927,75\$ 2024-2025: 368 148,00\$	2022-2023 : 366 199,74\$ 2023-2024 : 400 029,93\$ 2024-2025 : 423 278,16\$
2	Les Entreprises Forestières Serge Bureau inc.	2022-2023 : 396 400,02\$ 2023-2024 : 404 328,03\$ 2024-2025 : 412 414,73\$	2022-2023 : 455 760,94\$ 2023-2024 : 464 876,17\$ 2024-2025 : 474 173,84\$

3	Les Entreprises Lou-Vil inc.	2022-2023 : 415 561,00\$	2022-2023 : 477 791,25\$
		2023-2024 : 437 873,00\$	2023-2024 : 503 444,48\$
		2024-2025 : 460 185,00\$	2024-2025 : 529 097,70\$

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raymond Bureau

APPUYÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'octroyer un contrat de trois (3) ans à Transport Eric Monaghan inc. pour les saisons hivernales 2022-2023, 2023-2024, 2024-2025 au montant de 1 034 579,55 \$ excluant les taxes.

08-10-22

**10.3 Octroi du contrat pour l'entretien hivernal 2022-2023 du stationnement du sentier La Visite (1194, 5<sup>e</sup> Avenue)**

ATTENDU QUE la Municipalité désire offrir à ses citoyennes et citoyens la possibilité de pratiquer la raquette à l'hiver 2022-2023 sur le sentier La Visite (lien SGDv à Lac-Delage);

ATTENDU QUE le stationnement doit être déneigé;

ATTENDU QU'une demande de soumissions a été faite pour le stationnement au 1194, 5<sup>e</sup> Avenue pour la saison hivernale 2022-2023 à Déneigement Boyd étant donné que cette compagnie détient déjà un contrat avec la Municipalité pour différentes aires de stationnement sur le territoire, dont une, à proximité dudit stationnement;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Thomas Lavallee

APPUYÉ PAR la conseillère Dorothy Noël

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accepter la soumission de Déneigement Boyd pour le stationnement au 1194, 5<sup>e</sup> Avenue au montant de 850,00 \$ excluant les taxes applicables pour la saison hivernale 2022-2023.

**11. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

**11.1 Rapport des permis délivrés pour le mois de septembre 2022**

Un total de 11 permis a été délivré pour le mois de septembre 2022 :

3	Rénovation
4	Bâtiment complémentaire
1	Piscine
1	Clôture
2	Installation septique

**11.2 Rapport de l'Inspecteur municipal – M. Stacy Gagné**

M. Stacy Gagné fait un rapport verbal des activités du Service de l'urbanisme.

09-10-22

**11.3 Premier projet de résolution: Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) – 2355, boulevard Valcartier – Vallée Jeunesse**

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le règlement sur les Projets particuliers numéro 153 le 21 novembre 2007 ;

ATTENDU QUE la municipalité a accepté une demande de projet particulier le 13 septembre 2021 sous la résolution #160921;

ATTENDU QUE suite à la confection des mini-chalets, plusieurs problématiques sont survenues en raison de la superficie trop petite des mini-chalets et du type de fondation, Vallée Jeunesse souhaite corriger la situation en agrandissant uniquement la superficie de chaque chalet et en implantant ceux-ci sur une dalle de béton;

ATTENDU QUE Vallée Jeunesse demande l'opportunité d'implanter un spa pour 2 à 4 personnes par emplacement pour desservir les dômes avec un maximum de 4 spas;

**ATTENDU QUE** le Comité consultatif d'urbanisme de Saint-Gabriel-de-Valcartier suite à l'analyse du dossier recommande le projet au conseil sans modification;

**ATTENDU QUE** cette résolution sera soumise à la consultation prévue à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chap. A-19.1);

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Thomas Lavalée

**APPUYÉ PAR** le conseiller David Hogan

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** que le présent projet de résolution soit adopté selon les dispositions ci-dessous mentionnées :

**1. Territoire d'application**

La présente résolution s'applique au lot 4 704 969 du cadastre du Québec situé dans la zone P-3.

**2. Autorisation usage**

Malgré le règlement de zonage en vigueur, sont autorisés sur le lot identifié au paragraphe 1, les usages de location de mini-chalets et de dômes avec installation d'un bloc sanitaire pour desservir les usagers de la propriété.

**3. Conditions**

- a) Un maximum de 4 dômes (déjà autorisés et installés par la résolution #160921), de 6 mini-chalets et d'un bloc sanitaire (déjà autorisés par la résolution #160921) sont autorisés;
- b) Implantation des bâtiments :
  - a. Les futures installations devront être installées telles que le plan remis au conseil lors de la demande;
  - b. Les bâtiments n'auront pas l'obligation de respecter les 30 degrés d'inclinaison par rapport à la rue comme demandé dans le règlement de zonage (déjà autorisés par la résolution #160921) ;
  - c. Les bâtiments ne devront pas être visibles de la rue (déjà autorisés par la résolution #160921) ;
  - d. Des arbres devront être plantés tout autour des bâtiments pour créer de l'intimité et densifier le couvert végétal (déjà autorisés par la résolution #160921);
- c) Dômes:
  - a. Déjà autorisé par la résolution #160921;
  - b. Un spa pour 2 à 4 personnes par emplacement pourra desservir les dômes pour un maximum de 4 spas;
- d) Mini-chalets :
  - a. Construction telle que les plans en annexe;
  - b. Fondation de type dalle comme assise pour les mini-chalets;
- e) Bloc sanitaire :
  - a. Déjà autorisé par la résolution #160921;
- f) Vallée Jeunesse devra avoir en sa possession tous les certificats d'autorisation nécessaire du ministère de l'Environnement pour l'installation septique et le puits qui desservira le bloc sanitaire.
- g) Les infrastructures devront être accessibles en tout temps par le Service de sécurité incendie et tout autre service (ambulance, policier, etc.);
- h) Plan de desserte pour le service incendie en annexe (conforme à la résolution #160921);

- i) Une signalisation directionnelle claire devra être installée sur la propriété pour faciliter une intervention rapide sur le site.
- j) Une résolution pour annuler la section « d » de la résolution #160921 sera faite en fin de processus;

**12. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

---

**12.1 Rapport de la directrice du Service des sports et loisirs – Mme Pamala Laberge**

Aucun élément n’a été traité ce mois-ci.

10-10-22

**12.2 Résolution pour un appel de projets en culture pour la santé mentale des jeunes de 12 à 18 ans**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Dorothy Noël

APPUYÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ :

D’autoriser le dépôt du projet « CulturAdos » dans le cadre de l’Appel de projets en culture pour la santé mentale des jeunes de 12 à 18 ans du ministère de la Culture et des Communications pour une aide financière de 12 320 \$ et d’autoriser la directrice du Service des sports et loisirs, Mme Pamala Laberge, à signer les documents relatifs au projet et à la demande.

**13. MRC ET DOSSIERS RÉGIONAUX**

---

Le maire Brent Montgomery informe les membres du conseil que la dernière séance du conseil des maires de la MRC a eu lieu le 21 septembre 2022.

La prochaine séance du conseil des maires se tiendra le 19 octobre 2022 à 19h.

**14. AFFAIRES DIVERSES**

---

Aucun élément n’a été traité ce mois-ci.

**15. LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

Les sujets à l’ordre du jour étant épuisés, le maire déclare la séance levée à 20 h 00.

---

Brent Montgomery  
Maire

---

Heidi Lafrance  
Directrice générale et  
Greffière-trésorière

*Je, Brent Montgomery, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de la l’article 142 (2) du Code municipal du Québec.*